Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026071011-DE

INZINZAC LOCHRIST

## Délibération du Conseil municipal

## Conseil municipal du 07 octobre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

| | |
|---|---|
| **Présents :** | Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET, Gwendoline RIO |
| **Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :** | Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Céline LE GOFF, Hippolyne LE MEUR, Armelle NICOLAS, |
| **Absent(s) excusé(s) :** | 0 |
| **Absent(s) :** | 0 |
| **Nombre de conseillers municipaux en exercice :** | 29 |
| **Date de convocation du Conseil municipal :** | 30 septembre 2026 |
| **Secrétaire de séance :** | Aurore BRACQ |

**11 - FONCIER - Référentiel foncier**

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les modalités d'interventions des services de Lorient Agglomération pour la production d'une étude sur le potentiel foncier du territoire de la Commune.

En effet, dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du dernier Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029, il est nécessaire d'explorer toutes les possibilités de densification raisonnée de la ville sur elle-même en tenant compte du cadre de vie, des lieux d'usages et de la place de la nature dans les espaces urbanisés, sous tous ses aspects (sociaux, climatiques, biodiversité...).

Les services de Lorient Agglomération ont mis au point une méthodologie SIG couplée à un important travail de terrain permettant d'identifier, en lien avec la Commune, les espaces de mutation foncière sur le foncier visible ou invisible. Ces espaces sont ensuite qualifiés, discutés avec la Commune, et quelques-uns font l'objet d'une esquisse permettant de mieux visualiser les possibilités d'aménagement qu'ils renferment.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026071011-DE

La durée de la convention est prévue pour 10 mois à compter du 1er septembre 2026.

Le coût de la prestation est estimé à 10 167,83 € selon les modalités précisées à l'article 8 dudit projet de convention.

Cette proposition présente l'intérêt de donner une photographie du territoire urbanisé de la commune (Inzinzac, Lochrist, Penquesten) en identifiant les possibilités d'aménagement alors qu'il sera nécessaire de mettre en compatibilité le PLU avec les objectifs du ZAN d'ici 2028.

Sur proposition du Bureau municipal et après avis de la Commission n°3 TAUE réunie le 15 septembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de convention pour la prestation « référentiel foncier » tel qu'il est présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette prestation avec Lorient Agglomération.

***Délibération adoptée à la majorité (23 Pour et 6 Abstentions)***

***Pour copie conforme***

***Le Secrétaire de Séance,***

***Aurore BRACQ***

***Le Maire,***

***Jérôme MEUNIER***

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)